

**Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, Député
Maire d'Albert,**

Monsieur le Conseiller départemental,

Messieurs les Maires des communes voisines,

Monsieur le représentant de la société H2Air

Mesdames Messieurs,

Le Conseil municipal et moi-même adressons à chacun d'entre vous les meilleurs vœux pour l'année 2017. Bonheur, santé, harmonie en famille sont les meilleurs cadeaux que l'on peut offrir à celles et ceux qui partagent notre quotidien.

Que les élus que nous sommes, de tous niveaux, fassent preuve de compréhension, de coopération, d'esprit constructif pour le bien de nos populations.

Sur le plan local, 2016 fut une année consacrée essentiellement à la préparation de dossiers assez lourds et complexes, prenant énormément de temps. L'aide des services de la Communauté de Communes fut précieuse pour celui du projet de création d'un commerce d'alimentation de proximité. Je renouvelle aujourd'hui mes remerciements à Mesdames Chantal CARTON et Sophie CHAMBAUT qui, par leurs conseils avisés, ont permis de clore ces dossiers consistant en demandes de subventions en temps et en heure.

Des travaux d'investissement et quelques acquisitions de matériels ont été réalisés :

- travaux de bâtiments : pose de volets et réparation de murs à la salle des fêtes, aménagement d'un auvent près de l'atelier municipal, pose de nouvelles plaques au monument aux Morts, pour un total de 12544,53 €,**
- restructuration du cimetière et mise en place de la procédure de reprise des concessions présumées abandonnées, soit une dépense de 24723,60 €,**
- installation d'un poteau incendie au Petit Miraumont : coût de 4834,88 €,**
- création d'une aire de dépôt des déchets verts : coût 4680,00 €,**
- plantations : coût 4122,64 €,**
- étude et ingénierie (pour le plan de désherbage et les travaux de voirie) : coût 12819,00 €**
- acquisition d'une benne grappins : 2472,00 €.**

Les dépenses d'investissement ont donc été relativement modestes puisqu'elles s'élèvent au total à 48542,77 € en 2016.

Il est vrai que les travaux d'aménagement de la rue de la Fontaine ont commencé à la mi-décembre 2016 et qu'ils vont se poursuivre très bientôt si le temps le permet. Un parking est prévu en face de l'église et le parvis sera réhabilité en utilisant les bordures en gré de la rue de la Fontaine : coût : 98000,00 € environ, car il y aura peut-être des imprévus qui se découvriront en cours de chantier.

L'excédent global du budget communal 2016 est de 257989,59 € (149475,84 € fonctionnement – 108513,75 € investissement).

Tout ceci ne se fait pas par un claquement de doigt, le personnel communal est très impliqué et assure ses missions avec zèle et compétence. J'adresse une mention particulière à Monsieur Marc BECQUIN, adjoint, qui fait tourner toute cette équipe et met aussi très souvent la main à la pâte, au grand dam de Christiane son épouse, qui ne le voit qu'épisodiquement.

Les associations ne sont pas en reste pour assurer le succès des manifestations locales.

Et que dire de nos sapeurs-pompiers, très précieux et toujours prêts à intervenir, non seulement à Miraumont mais dans plusieurs autres communes, allant même jusqu'à Flers. Ils comptent 60 interventions en 2016.

Leur dévouement n'est plus à démontrer, leur cohésion fait leur force et leur efficacité.

Abordons maintenant l'année 2017 qui nous apportera de bonnes et moins bonnes choses.

Commençons par les bonnes. Elles concernent surtout notre commune. Le Conseil municipal a adopté le projet de création d'un commerce d'alimentation de proximité. Vous avez pu lire dans N° 32 du Miraumontois le coût de cet investissement estimé à 623838,08 € H.T. soit 738761,56 € TTC. (Certains d'entre vous ont décelé une erreur dans le montant des travaux de construction de la surface commerciale, il fallait lire 402157,00 € H.T. et non 4021547,00 €, merci de nous l'avoir signalé, c'est plutôt à la Com. de Com. qu'on parle de millions d'euros, pas dans nos communes rurales).

Le total des subventions attendu est de 337754,51 €, dont 20000,00 € octroyés par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, merci beaucoup Monsieur le Président, vous avez d'ailleurs appuyé très sincèrement ce dossier dans la demande de subvention au titre du FISAC. Soyez en remercié.

La mise en place de ce magasin n'est pas une mince affaire, il faut assurer son financement et celui des travaux de voirie consistant en aménagements destinés à assurer la sécurité des personnes. La création d'un préau au groupe scolaire est également prévue et subventionnée par une partie de la réserve parlementaire de Monsieur Christian MANABLE, Sénateur de la Somme.

Mais où va-t-on trouver l'argent pour payer toutes ces dépenses ?

Je suis obligé de prononcer un mot que tout le monde n'apprécie pas : l'EOLIEN.

On peut comprendre les réticences de certaines personnes et même d'hommes politiques et non des moindres comme Monsieur Xavier BERTRAND, mais les faits sont têtus et ils s'imposent à tous.

Comme je l'ai écrit dans le MIRAUMONTOIS, on ne peut pas nier l'impact visuel des éoliennes, il est également certain que l'on ne peut pas en mettre partout, mais il se trouve que Miraumont a la chance de bénéficier de l'installation de parcs éoliens sur son terroir. 8 machines tournent déjà depuis décembre 2015. 9 autres seront érigées cette année.

Sur le territoire du Pays du Coquelicot, ce sont 36 éoliennes qui produiront de l'électricité, sans gaz à effet de serre pour la fin 2017, pour une puissance de plus de 90 MGW.

C'est la seule activité industrielle digne de ce nom qui ne peut exister qu'à la campagne. Il est donc normal que le monde rural y trouve son compte, même si les produits fiscaux sont perçus directement par la Communauté de Communes.

Nous attendons avec impatience une attestation de Monsieur le Président de la Communauté de Communes concernant le reversement partiel sous forme de fonds de concours des impôts versés par les opérateurs éoliens. Je sais que vous n'êtes pas en cause, Monsieur le Président, ce sont les services fiscaux qui sont en retard dans ce dossier, puisqu'il leur a fallu un certain temps pour savoir que deux parcs éoliens étaient en service depuis 2015, sur le territoire de la Com. de Com.

Ce n'est plus qu'une question de temps, tout devrait être réglé pour fin janvier.

Il se trouve que cette attestation est importante pour nous car elle conditionne la réalisation d'un prêt qui participera au financement des travaux décrits auparavant.

Vous voyez donc que l'éolien n'a pas que des inconvénients, il permet surtout à notre commune d'investir pour apporter du bien-être à sa population, sans lever l'impôt.

Voilà pour les bonnes nouvelles, qui nous concernent directement.

Passons maintenant aux moins bonnes nouvelles qui impactent tout le monde rural.

L'oiseau de mauvais augure porte un nom : La Loi NOTRÉ.

Cette loi, qui date de 2015, est pour moi, et je ne suis pas le seul à le penser, une loi scélérate, une calamité pour nos campagnes, car elle confie aux communautés de communes de plus en plus de compétences, obligatoires, optionnelles et facultatives, qui sont retirées aux communes, alors qu'elles sont les seules à avoir la compétence générale.

Elle est perfide car elle oblige les communautés de communes à agir ainsi sous peine de perdre des revenus issus de la dotation globale de fonctionnement.

Nous avons eu un aperçu de ce qui nous attend lors d'une réunion organisée par la Communauté de Communes sur le transfert de la compétence « EAU et ASSAINISSEMENT » qui doit intervenir le 1^{er} janvier 2018. Beaucoup de questions sont restées sans réponse ou ont donné des réponses plus qu'évasives, notamment en ce qui concerne le prix du M3 d'eau qui serait lissé en prenant en compte tous les prix pratiqués actuellement dans toutes les communes du Pays du Coquelicot. Ce prix devrait être déterminé avant le 1^{er} janvier 2018, alors que la Com. de Com. n'aura cette compétence qu'à partir de cette date. Gardera-t-on tous les châteaux d'eau ? Pas sûr, tout dépendra de leur état. Il faut savoir que plus de trente communes gèrent elles-mêmes leur service d'eau, d'autres sont en syndicats d'eau parfois à cheval sur deux Communautés de Communes. Comment sera géré le Service d'eau de la Com. de Com. ? Sera-t-il en régie ou confié à une entreprise du type VEOLIA ou SAUR ? Bien malin qui peut répondre à ces questions. Cependant si l'on agit comme on l'a fait avec les ordures ménagères, la cause est à moitié entendue.

Les usagers que nous sommes vont découvrir les effets de la Loi NOTRÉ dès l'an prochain. J'aimerais être optimiste mais l'expérience des années passées me laisse dubitatif.

Cette loi a créé de nouvelles régions devenues pour certaines immenses, elle a fait de même à partir du 1^{er} janvier 2017 pour les communautés de communes qui ont été regroupées par 2 voir par 3, éloignant un peu plus les citoyens des lieux de décisions. Fort heureusement notre Com. de Com. n'a pas été touchée par ce gigantisme qui n'est pas qu'administratif, il existe aussi au niveau économique et commercial.

On voit pousser dans nos villes des cathédrales commerciales aux murs de verre pour mieux appâter les chalands que nous sommes. Leurs tiroirs caisses sont à la mesure de ces édifices. Et pendant ce temps les petits commerces de villes ou de la campagne ont eux des tiroirs caisses de la taille d'un tronc d'église. Il y a là une disproportion flagrante, c'est comme si on demandait à un poids plume de boxer contre un poids lourd. Et ce d'autant plus que ces petits commerçants sont écrasés de taxes, qui n'a pas entendu parler du RSI ?

Il y a là quelque chose à faire pour chacun devienne raisonnable et laisse à son voisin le pouvoir de vivre correctement de son métier. Actuellement la concurrence est faussée, les communes rurales n'auront bientôt plus qu'à s'occuper de la distribution du raticide, qu'à planter des fleurs ou régler les problèmes de voisinage, alors je propose de créer une nouvelle compétence qui s'intitulerait : Atténuation des disproportions.

Je sais, ce n'est pas gagné d'avance, mais je compte sur vous Monsieur le Député, pour faire évoluer les mentalités de vos collègues pour que nos campagnes ne soient plus maltraitées et qu'un réel équilibre existe entre l'urbain et le rural qui n'ont pas à s'affronter mais à se compléter.